

DE24.036

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****PLATEFORME DOMIFA ACTION SOCIALE***Information*

L'activité de domiciliation du Centre Communal d'Action Sociale s'exerce dans un cadre défini par les articles L.246-2 à L.246-5 et L264-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Pour rappel, la domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. La notion de personne sans domicile stable, désigne toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante dans l'attente d'un accès au logement durable.

Depuis 2021, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a rappelé l'importance du droit à la domiciliation pour lutter contre le non recours aux droits et prévoit des crédits à destination des organismes agréés.

C'est dans cette logique que le Centre Communal d'Action Sociale d'Armentières a répondu à un appel à manifestation d'intérêt en 2023 pour lequel le service Action Sociale a obtenu un financement de 18 750 euros.

Conformément au cahier des charges de cet appel à manifestation d'intérêt, le Centre Communal d'Action Sociale d'Armentières s'engage dans l'utilisation de la plateforme d'État « DOMIFA ». Cet outil développé pour faciliter le suivi et la gestion des domiciliations permettra également de répondre aux attentes des services de la Préfecture en matière de données statistiques.

Cette délibération porte à connaissance du Conseil d'Administration et de Monsieur le Président, la mise en œuvre de ce nouvel outil dans le cadre de l'activité de domiciliation.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

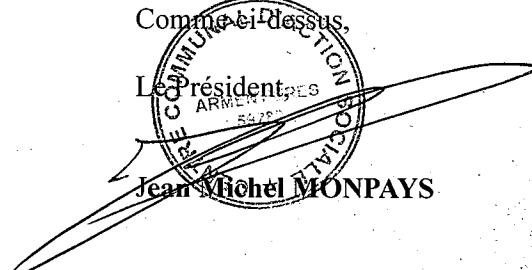
Comme ci-dessus,

Le Président, CES

CC ARMENTIERES

54361

Jean Michel MONPAYS





## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 novembre 2024  
Convocation du 29 octobre 2024  
Administrateurs en exercice : 16  
Administrateurs présents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS - 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Jean Michel MONPAYS, Président de l'établissement.

**PRÉSENTS** : Mme COBBAERT, Mme NAEYE, Mme CASIER, Mme LORIDAN, M. BEHAGHEL, Mme PLAZANET, M. CHIEUX, M. MEHEZ, M. VANNESTE, Mme LUCAS

**EXCUSÉS** : M. HAESEBROECK, Mme LATOUR

**ABSENTS** : Mme LEROY, M. AIT ELHAJ, M. VANGAEVEREN, M. TISON